



DOCUMENT COMMERCIAL

Un peu de **piment** dans vos investissements



Certains termes de cette brochure ne sont pas clairs ?

Vous devriez trouver une explication dans le glossaire en fin de brochure.

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement et votre sensibilité au développement durable sont des éléments importants lors du choix d'investissement.

Afin de faire ce choix au sein de la gamme de fonds d'investissement Allianz, selon le produit et les fonds conseillés, votre intermédiaire en assurances vous remettra avec cette brochure :

- les documents d'informations clés,
- les documents d'informations spécifiques,
- le document précontractuel en matière de finance durable.

Ces documents associés au règlement de gestion et aux conditions générales ainsi qu'au formulaire de souscription, constituent l'information précontractuelle essentielle. Cette brochure constitue une information générale. Elle ne remplace en aucun cas le conseil de votre intermédiaire en assurances qui pourra vous conseiller au mieux pour déterminer la solution en adéquation avec votre situation personnelle (connaissance des produits, expérience, situation financière et objectifs financiers, sensibilité au développement durable) et vos souhaits.

Cette solution peut comporter certains risques qu'il convient de cerner avant de vous engager.

Avertissement

Le contrat comporte des risques :

- Volatilité de la valeur des titres détenus par les fonds sous-jacents
- Les gestionnaires de fonds peuvent faire des choix d'investissement erronés
- Remboursement incomplet en cas d'évolution négative des bourses
- Solvabilité d'Allianz Benelux

Atouts

- Transparence
- Gestion dynamique
- Flexibilité
- Renommée des gestionnaires de fonds
- Fiscalité avantageuse
- Solutions pour la planification successorale

Investir en connaissance de cause

Une partie de vos économies disponibles passe dans vos loisirs, vos vacances, l'entretien de votre maison, une nouvelle voiture mais qu'en est-il de la partie de votre épargne qui dort sur un compte ?
Savez-vous que l'inflation la grignote petit à petit ?

Pensez à l'avenir !

Via les assurances-investissement, vous pouvez épargner ou investir pour vos enfants, vos petits-enfants, pour vous-même, pour votre pension... ou même prévoir votre succession via une donation.

Le terme 'assurance-investissement' ne vous est pas familier ? C'est un produit d'investissement, commercialisé par une compagnie d'assurance, qui permet d'investir, via des fonds d'investissement, éventuellement complétés d'un volet branche 21.

En branche 21, la performance est garantie et éventuellement complétée d'une participation bénéficiaire qui dépend des résultats de la compagnie d'assurance.

En branche 23, la performance dépend des performances d'un ou de plusieurs fonds d'investissement qui à leur tour investissent, selon leurs propres stratégies, dans différentes classes d'actifs. La performance potentielle de votre investissement dépend des fonds sélectionnés et de leur niveau de risque. Le capital investi dans ces fonds n'est pas garanti.

Allianz propose une large gamme de produits et de fonds d'investissement, parcourez la brochure pour en savoir plus.

Allianz, un partenaire de confiance !

UNE NOTATION
STANDARD &
POOR'S

AA

depuis 2007

UN RATIO
SOLVENCY II
DE

199%

au 30/09/2022

TOP
4

des compagnies
mondiales les
plus importantes
en Asset
Management

P I M C O

Allianz 
Global Investors

PLUS DE
126
millions

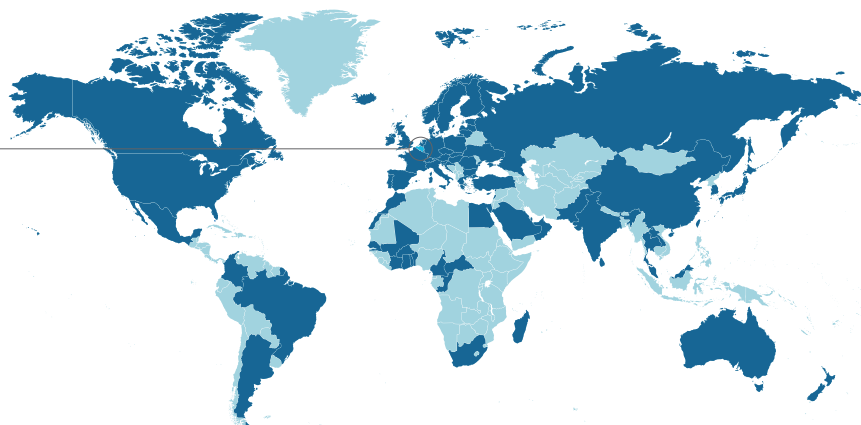
DE CLIENTS
DANS PLUS DE

70
pays

Un gage de solidité qui permet à Allianz de remplir les engagements issus des contrats d'assurance !



En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance Dommages et de l'assurance Vie.



Pourquoi choisir d'investir dans la partie **branche 21** d'une assurance-investissement ?

Pour les profils plus défensifs, Allianz propose Allianz Invest for Life_{3A} My Future, une solution de placement branche 21 qui permet d'investir grâce à un marché intéressant en termes de taux. Un investissement en toute sécurité qui offre une garantie de capital de 100% et un taux garanti à 0,50%.

Un rendement garanti élevé, laisse peu de flexibilité pour profiter de l'évolution des marchés : taux à la hausse, diversification en investissements alternatifs. Fort de ce constat, Allianz, pour ses assurances-vie investissement a décidé de proposer un rendement garanti moins élevé que certains concurrents, mais s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir un rendement très compétitif à ses clients. Une garantie plus faible autorise un management plus dynamique et diversifié. Il en résulte souvent une surperformance... pour un risque toujours limité grâce au capital garanti.



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
 > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
 Type de document : Rapports de gestion

Allianz Invest for Life_{3A} My Future

Allianz Invest for Life_{3A} My Future (Classification article 8 SFDR*) est une assurance-vie de la branche 21 basée sur les fonds cantonnés existants d'Invest for Life_{3A}.

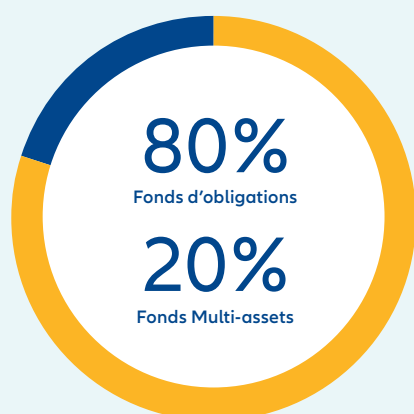
Les atouts

- Un capital garanti à 100 %
- Un taux garanti de 0,50 %
- Une participation bénéficiaire éventuelle
- Une disponibilité de l'épargne à tout moment

Le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement est garanti pendant 8 ans. Au-delà de cette période Allianz se réserve le droit de modifier à tout moment.

Un intérêt et un capital garantis

Avec Allianz Invest for Life_{3A} My Future, le capital net investi est garanti à 100 %. La politique de gestion est prudente. Elle répartit l'épargne en deux fonds cantonnés : un fonds obligataire et un fonds multi-assets.



L'investissement de **80 %** de l'épargne dans le premier fonds cantonné '**obligataire**' (actifs faiblement risqués) permet, principalement, de générer le taux de base garanti. L'investissement de **20 %** de l'épargne dans le deuxième fonds cantonné '**multi-assets**' a pour objectif d'offrir un supplément de rendement grâce à une gestion active (Active Asset Allocation-3A).

	Allianz Invest for Life _{3A} My Future
Type de produit	Branche 21
Classification SFDR	Article 8
Primes	Uniques
Prime de départ	€ 6.200
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • l'épargne capitalisée est récupérée au terme du contrat en cas de vie. • l'épargne capitalisée est récupérée à la date du décès, avec éventuellement un minimum de 130 % des versements effectués.
Fonds	Fonds cantonnés d'Invest For Life _{3A}
Investment & Asset Management	Allianz Belgium (Benelux) local team + AGI
Possibilité de retrait annuel sans frais	Après 1 an, 10 % par an avec un minimum de 500 euros et un solde de min. 1.250 euros après retrait.
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Particulier : 2 % • Personne morale : 4,4 % • Précompte mobilier sur tous les retraits effectués au cours des 8 premières années du contrat

* Classification article 8 SFDR : le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement.

Pourquoi choisir d'investir dans la partie **branche 23** d'une assurance-investissement ?



Une **solution** pour chaque client... à chacun son appétit pour le risque !

En fonction de votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement et de votre sensibilité au développement durable, votre intermédiaire en assurances pourra vous conseiller au mieux pour déterminer la solution en adéquation avec votre situation personnelle et vos souhaits.



Une performance potentielle **attractive**

Une assurance-investissement en branche 23 permet d'avoir accès à des performances potentielles plus attrayantes en fonction de la prise de risque. La diversification et l'investissement sur le long terme sont 2 éléments essentiels qui permettent de contrôler le risque pris pour une meilleure performance. Osez pimenter votre investissement !



Le choix parmi l'expertise **d'excellents** gestionnaires de fonds !

Un large choix de gestionnaires de fonds qui ont une expérience sur la durée et à travers le monde. Allianz a confiance en l'expertise de ses partenaires, soigneusement sélectionnés et suivis.

Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
> Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
Type de document : Rapports de gestion





Diversifier son investissement pour une prise de risque contrôlée

Un large choix de fonds d'investissement plus au moins risqués parmi les différentes classes d'actifs

Allianz répond au principe de diversification en proposant une large gamme de fonds d'investissement que votre intermédiaire en assurances peut vous conseiller.

La stratégie d'investissement de ces fonds permet de répartir les risques via plusieurs classes d'actifs qui réagiront autrement et à des moments différents aux fluctuations des marchés.

Les **fonds d'actions** et les **fonds d'obligations** vous permettent une diversification en actions et obligations que vous ne pourriez pas envisager vous-même en constituant votre propre portefeuille.

Les **fonds mixtes** sont des fonds d'investissement composés à la fois d'actions, d'obligations et de liquidités. Ils combinent la performance des actions et la relative sécurité des obligations moins volatiles.

Et si vous préférez confier la diversification de votre assurance-investissement à un tiers, vous pouvez choisir les **fonds profilés**. Ce sont des fonds qui vous offrent un niveau de risque qui correspond à vos objectifs et continuent à respecter votre choix du risque grâce à la gestion active d'un asset manager expérimenté.



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
 > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
 Type de document : Rapports de gestion

Une grande variété dans les fonds d'investissement

Répartir le risque, c'est aussi diversifier son investissement parmi différents gestionnaires de fonds, différents secteurs, différentes zones géographiques, différentes devises, et/ou thématiques.

La diversification permet de profiter des opportunités et des risques que chaque fonds a à offrir et de mieux gérer le risque pris !

Certains fonds peuvent aussi être caractérisés comme

- **fonds thématiques :**
axés sur un thème, un secteur d'activité ou une zone géographique comme par exemple, l'immobilier belge.
- **fonds durables :**
répondant aux problématiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).



Les mécanismes de protection contre la volatilité des marchés

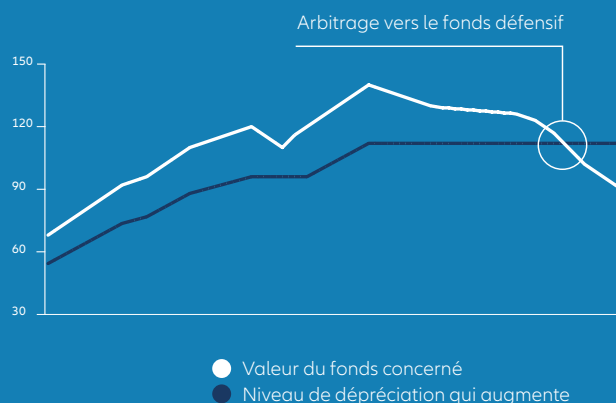
Investir en branche 23 peut être rentable mais implique aussi le risque de pertes, raison pour laquelle Allianz met 3 options de protection gratuites à votre disposition pour limiter la diminution de la valeur ou sécuriser la performance de votre investissement.

Si une tempête s'annonce sur les marchés, vous pourrez vous replier temporairement sur un fonds monétaire pour vous mettre à l'abri des turbulences (limitation relative du risque) et revenir sur les marchés progressivement quand le climat redeviendra plus serein (transfert progressif de l'épargne). Ou préférez-vous mettre automatiquement vos gains en sécurité ou les dynamiser (gestion active des plus-values) ?

1. LIMITATION RELATIVE DU RISQUE

La limitation du risque de dépréciation par rapport au niveau le plus élevé du fonds

Avec votre intermédiaire en assurances, vous déterminez pour chaque fonds un pourcentage de dépréciation avec un minimum de 10% qui s'applique à la valeur la plus élevée du fonds. De cette manière, vous profitez au maximum de chaque hausse et vous limitez votre risque en cas de dépréciations boursières importantes. Dès qu'un fonds atteint ce seuil, l'intégralité du capital investi dans ce fonds est automatiquement et gratuitement transféré vers un fonds défensif. Cette opération s'étale sur plusieurs jours. Le transfert sera fait aux valeurs nettes d'inventaire d'application au moment de la vente et de l'achat des unités.



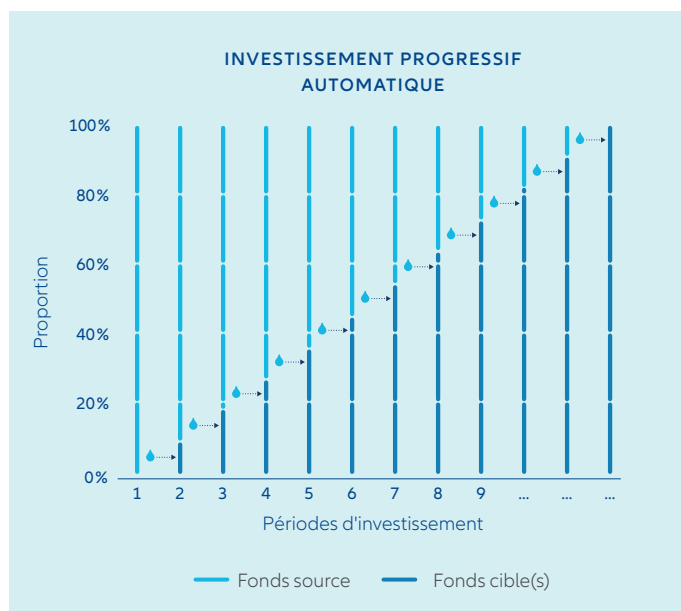
Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
 > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
 Type de document : Rapports de gestion

2. TRANSFERT PROGRESSIF DE L'ÉPARGNE

L'achat à un cours moyen

Le moment auquel vous investissez ou réinvestissez dans un fonds dynamique a une grande importance pour votre performance. A la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), en (re)transférant une partie du capital investi dans un fonds vers d'autres fonds, vous bénéficiez d'un cours d'achat moyen. Vous choisissez vous-même le montant en euros à transférer.



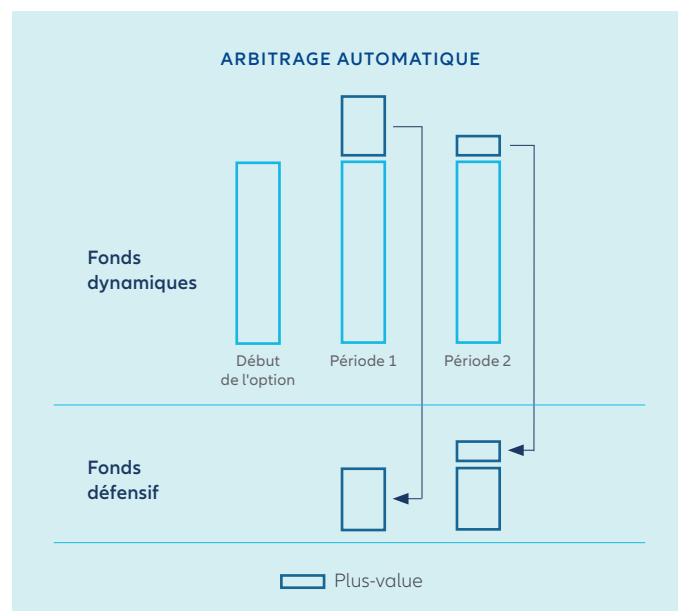
Grâce à cette option, vous pouvez limiter le risque d'un mauvais timing d'investissement.

3. GESTION ACTIVE DES PLUS-VALUES

La mise en sécurité ou la dynamisation de vos plus-values

Cette formule permet de transférer automatiquement la totalité ou une partie des plus-values, à la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) vers :

- un fonds défensif (stratégie défensive)
- un ou plusieurs fonds dynamiques (stratégie dynamique)



Une option peut être modifiée ou arrêtée à tout moment

Choisir l'investissement durable, une autre dimension pour votre investissement

Allianz Benelux a intégré, dans sa gamme, des fonds d'investissement responsables. Via ces fonds, vos investissements sont gérés de manière durable et vous avez également la perspective d'une performance attractive. En tant que l'un des leaders mondiaux de l'assurance, Allianz se doit de proposer les meilleurs produits et services mais aussi de faire en sorte que nous évoluions tous dans une société et une économie plus saines.

Pour sélectionner les meilleurs fonds responsables, Allianz prend en compte :

Des critères ESG
(Environnementaux,
Sociaux et de
Gouvernance)

La notation
**"Morningstar
Sustainability
Rating"**

Les PRI
(Principes pour
l'Investissement
Responsable)



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
> Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
Type de document : Rapports de gestion

Nous vous invitons à consulter notre brochure **'L'investissement durable'** pour en savoir plus sur ces différents critères, notation et principes, mais aussi pour découvrir ce qu'est exactement un investissement responsable et si ces investissements peuvent effectivement vous offrir une belle performance. Vous y trouverez aussi la liste de nos fonds durables.

Par notre engagement contre le changement climatique, nos investissements durables, la conception de produits éco et socio-responsables accessibles à tous et notre politique de soutien à la jeunesse, nous souhaitons répondre à l'intérêt croissant de nos clients, pour qui vivre ensemble dans un monde plus sain, de manière honnête et durable, est plus que jamais un défi !

**Relevons ensemble ce défi de
l'investissement durable...
notre responsabilité pour l'avenir !**

Changez le monde grâce à vos investissements, créez un monde meilleur

Pour relever ce défi de l'investissement durable Allianz propose à ses clients la gamme de fonds **AZ Allianz GI Better World** qui répond aux critères ESG.

La stratégie consiste à investir dans des entreprises qui apportent des solutions pour un avenir durable et s'efforcent de surperformer le marché, les résultats positifs sur les plans environnemental et social s'accompagnant d'une performance financière à long terme.

Un large choix de fonds

Allianz Excellence vous permet d'investir dans une sélection de fonds qui investissent dans des entreprises dont les modèles économiques sont durables et à long terme, et qui offrent des solutions permettant d'atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD) mis en place par l'Organisation des Nations Unies. Ces 17 objectifs visent à construire un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Nous proposons un large choix de fonds. Notre famille de fonds AZ Allianz GI Better World investit dans tous les ODD, tandis que nos fonds thématiques sélectionnés investissent dans un sous-ensemble spécifique des ODD.



Article 9 SFDR

La famille des fonds **AZ Allianz GI Better World** investit dans tous les ODD et considère le multi-actifs (actions et obligations).

- AZ Allianz GI Better World Defensive
- AZ Allianz GI Better World Moderate
- AZ Allianz GI Better World Dynamic



Article 8 SFDR

Les fonds thématiques investissent dans un sous-ensemble spécifique des ODD et envisagent les actions.

- AZ Allianz GI Clean Planet
- AZ Allianz GI Global Water
- AZ Allianz GI Smart Energy
- AZ Allianz GI Sustainable Health Evolution

L'assurance investissement : un outil de planification patrimoniale

L'assurance-investissement n'est pas juste un produit de placement, elle peut aussi être un excellent outil de planification patrimoniale.

L'assurance-investissement peut, via des donations, être la solution aux situations suivantes :

- Comment aider de manière efficace les enfants et petits-enfants dans leurs projets de construction ?
- Comment faire en sorte de satisfaire les besoins spécifiques d'un enfant ou d'un petit-enfant ?
- Comment garder un droit de regard sur l'utilisation future des montants transférés ?
- Comment prévoir le retour du montant donné en cas de décès de l'enfant ou du petit-enfant ?
- Et comment réaliser le tout de manière fiscalement avantageuse et juridiquement correcte ?

La réponse à ces questions varie selon l'importance et la nature du patrimoine, les héritiers, le régime matrimonial, le domicile, la nationalité, ...

La brochure '**Assurance-investissement et planification patrimoniale**' ne répond pas à toutes les questions mais vous propose un bref aperçu de quelques possibilités. Demandez-la à votre intermédiaire en assurances.

Votre intermédiaire en assurances et votre notaire sont, dans cette matière aussi, votre meilleure assurance pour un bon conseil.

La gamme de produits d'investissement d'Allianz

Une solution pour les attentes de chacun et pourquoi ne pas envisager de combiner 2 solutions pour une belle diversification de votre portefeuille d'investissement ?
Chacun peut y trouver son bonheur et pimenter son portefeuille au gré de ses envies.



Allianz ActiveInvest

Envisagez sereinement vos investissements

- Une solution clé sur porte adaptée à votre profil
- Un investissement à gestion discrétionnaire par notre spécialiste Allianz Global Investors
- Une gestion active des portefeuilles de fonds composés d'actions, d'obligations ainsi que de segments spécifiques

Allianz Excellence

Un investissement sur mesure géré par vos soins

- Une solution sur mesure
- Un choix de répartition des fonds au sein d'une gamme la plus diversifiée possible y compris des fonds reprenant des thèmes tels que l'ESG, la Chine, l'intelligence artificielle, l'infrastructure, les fonds profilés sans caractéristique ESG
- 3 mécanismes de protection possibles

Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur
www.allianz.be > Liens directs > Documents >
 > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir >
 Type de document : Rapports de gestion

	Allianz ActiveInvest	Allianz Excellence
Type de produit	Branche 23	Branche 23
Classification SFDR	Article 8	Article 8
Primes	Uniques	Uniques
Prime de départ	€ 6.200	€ 6.200
Options possibles pour protéger votre capital		
Limitation relative du risque		X
Transfert progressif de votre épargne	X	X
Gestion active des plus-values		X
Fonds	4 fonds <ul style="list-style-type: none"> • 3 fonds mixtes • 1 fonds monétaire 4 fonds article 8 SFDR	51 fonds <ul style="list-style-type: none"> • 19 fonds mixtes • 22 fonds d'actions • 9 fonds d'obligations • 1 fonds monétaire • 4 fonds Article 9 SFDR • 34 fonds Article 8 SFDR • 13 fonds Article 6 SFDR
Asset Managers	Allianz Global Investors	17 asset managers
Possibilité de transfert annuel sans frais	Gratuit au sein de la branche 23	Gratuit au sein de la branche 23
Possibilité de retrait annuel sans frais	Un retrait annuel limité à 10% des versements nets et pour autant que le 1er retrait intervienne au plus tôt 1 an après le 1er versement.	
Fiscalité avantageuse	La taxe sur les primes de 2,00% (pour les particuliers) ou de 4,40% (pour les personnes morales) sur les primes investies est d'application. Pas d'application de précompte mobilier, ni d'impôt sur les plus-values pour les personnes physiques. Pas de taxe sur les opérations de bourse.	

Le choix de l'expertise parmi d'excellents gestionnaires de fonds d'investissement !

BlackRock

Blackrock

- Présence dans 36 pays
- 19.000 employés à travers le monde
- Présence en Belgique depuis 2022
- Un des plus grand gestionnaire d'actifs cotés au monde, avec un total d'actifs sous gestion (AUM) de 10 010 milliards de dollars au 31 décembre 2021
- www.blackrock.com



DNCA

- Créé en 2000
- offre est organisée autour de cinq expertises (Obligataire, Global Macro, Mixte, Actions, et Beyond)
- 28,2 milliards d'euros d'encours sous gestion
- 169 collaborateurs
- www.dnca-investments.com



Allianz Benelux Belgium Investment Team

- Mise en place début des années 1990
- Pérennité dans la gestion
- Dédiaée à la gestion des actifs d'assurance traditionnels et à la branche 23
- Support des équipes Benelux et du Groupe Allianz
- Longue expérience en gestion des SIR (Sociétés Immobilières Réglementées) belges avec aujourd'hui plus de 400 millions d'euros d'actifs



DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT

Degroof Petercam Asset Management

- Degroof Petercam Asset Management est un gestionnaire d'actifs indépendant
- Fait partie d'un groupe familial depuis 1871
- Pionnier de l'investissement durable depuis 2002
- Recherche fondamentale et quantitative fournie par des équipes internes d'analystes crédit, d'actions et d'investissement socialement responsable
- Des équipes de gestion expérimentées soutenues par l'équipe interne de recherche spécialisée en investissement
- www.dpamfunds.com



ASSET MANAGEMENT

J.P. Morgan Asset Management

- 150 ans d'existence
- J.P. Morgan Asset Management, division de JPMorgan Chase & Co
- Un réseau mondial de plus de 1.000 professionnels de l'investissement
- Présence dans 25 pays
- 2.200 milliards de dollars d'actifs sous gestion
- www.jpmmam.be



Allianz Global Investors

- Créée en 1998
- Fait partie intégrante d'Allianz
- 600 professionnels en investissement
- 20 localisations
- 521 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.allianzgi.com



Flossbach von Storch

Flossbach von Storch

- Créée en 1998
- Indépendante et privée
- Un des plus grands gestionnaires de patrimoine non lié à une banque en Allemagne
- Plus de 75 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Plus de 280 employés
- Consacrée essentiellement à la gestion patrimoniale multi-actifs
- www.flossbachvonstorch.be



MAINFIRST

Mainfirst

- Créée en 2001
- Boutique allemande multi-investissements indépendante
- 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Fonds communs de placement et mandats dédiés en actions, obligations et multi-actifs
- Quatre équipes de gestion expérimentées avec un long historique de performance
- www.mainfirst.com



Funds For Good

- Gestionnaire du fonds: Banque du Luxembourg
- Distributeur : Funds for Good
- Une partie des bénéfices du fonds est reversé à des projets sociaux au travers de la Fondation Funds For Good
- 1035 projets financés depuis 2013
- 2 millions d'euros de prêts
- www.fundsforgood.eu

LAZARD

Lazard

- 150 ans d'expertise financière
- 202 milliards d'euros d'encours sous gestion
- 1050 collaborateurs
- Présence dans 19 pays
- www.lazard.com

EURAZEO

Eurazeo

- Acteur majeur de la gestion d'actifs sur les marchés privés
- Investissement dans des entreprises non cotées depuis les années 1980
- Acteur mondial disposant d'un ancrage local réparti sur 12 pays
- 400 collaborateurs
- 34,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Pionnier de l'ESG depuis près de 20 ans
- www.eurazeo.com



M&G investments

- Créée en 1931
- M&G a une approche d'investissement à long terme et de conviction, avec une gestion active des investissements pour le compte de clients particuliers et institutionnels depuis plus de 80 ans
- 2.277 collaborateurs
- Présence dans 28 pays
- 405,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.mandg.be



ODDO BHF Asset Management

- ODDO BHF Asset Management est un spécialiste européen de la gestion d'actifs et du private equity, intégré au 1er Groupe financier franco-allemand indépendant ODDO BHF
- Plus de 170 ans d'histoire
- Actionnariat essentiellement concentré entre les mains de la famille Oddo (65%) et des collaborateurs (25%)
- 2.300 collaborateurs
- 125 milliards d'euros d'encours clients
- www.oddo-bhf.com

PIMCO

Pimco

- Créée en 1971
- Le plus grand gestionnaire actif de titres à revenu fixe au monde
- Rachetée en 2000 par Allianz
- Plus de 968 spécialistes en investissement
- Présente sur plus de 50 marchés mondiaux
- 1.692 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.pimco.be



Nordea Asset Management

- Fait partie du groupe Nordea, le plus grand groupe financier du nord de l'Europe
- 237 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Offre une large gamme de solutions d'investissements tant pour les investisseurs européens que d'autres continents
- Collabore avec de nombreux clients et plateformes (banques, gestionnaires de portefeuille, conseillers patrimoniaux indépendants, sociétés d'assurance)
- www.nordea.be



Pictet Asset Management

- fait partie du groupe de renom Pictet, fondé à Genève en 1805
- l'un des plus grands gérants d'actifs indépendants en Europe
- présent dans 18 pays dans le monde
- plus de 1.000 employés
- actifs sous gestion : 222 milliards d'euros
- gamme complète de stratégies d'actions, d'obligations et de multi-asset
- depuis plus de 28 ans, le pionnier et spécialiste des fonds thématiques
- www.am.pictet



Rothschild & Co Asset Management Europe

- La division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, offre des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs
- Un acteur indépendant de la gestion d'actifs
- Une division adossée à un groupe international
- 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 160 collaborateurs
- Une présence dans 10 pays d'Europe
- www.am.eu.rothschildandco.com

Une communication transparente à tout moment



Allianz vous envoie automatiquement :

- Un extrait annuel de votre investissement
- Un extrait de compte après chaque mouvement sur votre contrat.

Allianz met gratuitement à votre disposition, via votre intermédiaire en assurances ou sur www.allianz.be, les documents (pré-)contractuels suivants :


- Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles
- Le document d'informations spécifiques pour les fonds concernés
- Le règlement de gestion
- Les conditions générales
- Les rapports mensuels et semestriels
- Le document précontractuel en matière de finance durable

Consultez la valeur nette d'inventaire sur :

- www.allianz.be
- www.lecho.be (pour certains fonds)

Demandez notre assortiment de brochures à votre intermédiaire en assurances :

- Nos brochures produit 'Allianz ActiveInvest' et notre document commercial 'Allianz Invest for Life_{3A} My Future'
- Nos brochures fonds 'Allianz Fit for Growth', 'Allianz Immo Invest' et 'Allianz GI Defensive Mix'
- Nos brochures didactiques 'Assurance-investissement et Planification patrimoniale' et 'L'investissement durable'



Votre intermédiaire
en assurances, votre
interlocuteur
privilégié

Votre intermédiaire en assurances se tient à disposition et analysera avec vous les points suivants :

- votre connaissance et expérience des produits financiers,
- votre situation financière,
- vos objectifs d'épargne et d'investissement,
- votre appétit pour le risque,
- vos aspirations et vos besoins,
- votre sensibilité au développement durable.

Sur base de cette analyse, votre intermédiaire en assurances pourra vous proposer un investissement en adéquation avec votre situation personnelle.

Glossaire

Ce glossaire vous est communiqué à titre informatif afin de vous permettre de comprendre certains termes techniques pouvant être utilisés dans nos communications publicitaires ainsi que dans nos documents (pré-)contractuels.

A

ABS - Asset-Backed Securities : Des titres représentatifs de dettes couverts par des actifs.

Action de croissance (Growth) : Une action d'une société avec des perspectives de croissance importantes et pour laquelle le marché a des attentes élevées sur les ventes futures et les profits. Généralement l'action verse peu de dividende parce que la société préfère conserver le bénéfice à réinvestir.

Action de valeur (Value) : Une action qui se négocie à un prix inférieur à sa valeur fondamentale et qui est considéré comme sous-évalué. Ces actions ont généralement un taux de dividende élevé.

Active Return : Indicateur qui mesure le différentiel de performance par rapport à l'indice de référence.

Allocation d'actifs : Diversification sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligations,...).

Alpha : Indicateur qui indique la contribution du gestionnaire par rapport à l'indice de référence en tenant compte du bêta.

API (en anglais "Additional Precontractual Information") : Informations Précontractuelles Supplémentaires fournies par Allianz en annexe du KID pour les IBIPs (voir définition)

B

BCE : La banque centrale européenne.

Bêta : Indicateur qui indique comment le fonds évolue par rapport à l'indice de référence. Un bêta > 1 signifie une meilleure performance quand les marchés montent mais une moins bonne performance quand ils baissent et inversement.

BNB : Banque Nationale de Belgique

Branche 21 : Un produit d'épargne via une assurance-vie par laquelle en plus d'une garantie de capital, un rendement garanti peut être octroyé (Appelé aussi assurance-épargne).

Branche 23 : Une assurance-vie liée à des fonds d'investissement. Le rendement dépend des prestations des fonds sous-jacents (Appelée aussi assurance-investissement).

C

Carry-trade : Une opération d'investissement basée sur un écart de rendement entre différents types d'actifs (taux d'intérêt versus devise).

CDS - Credit Default Swap : Accord transférant le risque de crédit d'un tiers.

Coefficient de corrélation : Indicateur qui mesure le sens du mouvement du fonds par rapport à l'indice de référence.

(valeurs de -1 à +1).

Compartment : Une entité distincte au sein d'un instrument d'investissement avec sa propre politique.

Coupon : Versement périodique d'un intérêt au détenteur du produit.

Covered Bonds : Une obligation sécurisée émise par une institution financière ayant recours à un portefeuille d'actifs qui garantissent le remboursement en cas d'insolvabilité.

D

DDA (Directive Distribution d'assurance ; en anglais "IDD") : Il s'agit d'une directive européenne imposant des obligations tant à l'assureur qu'à l'intermédiaire d'assurance lors de la distribution d'un produit d'assurance.

Delta : Mesure de la sensibilité d'une option pour un changement de prix de l'actif sous-jacent.

Dérivés : Technique financière ayant pour objectif de couvrir ou de réduire le risque d'un actif financier (actions, obligations, ...), ou d'atteindre un objectif spécifique de volatilité.

Des actifs corrélés : Des actifs évoluant dans la même direction.

Dividende : Partie du bénéfice d'une entreprise qui est versée aux actionnaires.

Duration : La moyenne pondérée des échéances des flux (coupons + remboursement) d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations.

E

EMTN (Euro Medium Term Note) :

Un programme-cadre pour émettre des titres de créance.

EONIA : Euro OverNight Index Average : Taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro avec une échéance de 1 jour.

ESG - Environment Social Governance : Environmental, social et gouvernance.

Exchangeable : Une obligation émise par une société et remboursable en actions d'une autre entreprise qu'elle détient en portefeuille.

Exchange Traded Funds : 'Panier d'actions' traité en bourse et qui doit suivre un indice de marché spécifique.

F

Facteurs de durabilité : Il s'agit de facteurs liés aux questions environnementales,

sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

FCP : Fonds Commun de Placement.

Fed - Federal Reserve : La banque centrale américaine.

FIA : Un fonds d'investissement alternatif.

FIF (Fiche Info Financière) : Fiche d'information financière standardisée fournie pour les produits d'assurance décès pures (ex: assurance solde restant dû), les produits d'assurance du 2ème pilier de pension (ex: assurance groupe et PLCI) et les produits d'assurance du 3ème pilier de pension (ex: épargne pension).

Fonds cantonné : Fonds dont les actifs sont gérés séparément et qui sont séparés des autres investissements du portefeuille.

Fonds de fonds : Un fonds qui investit dans plusieurs fonds.

Fonds profilé : Fonds destiné aux clients avec un profil d'investissement spécifique.

Forward : Contrat à terme. Engagement ferme d'acheter, à un certain moment dans le futur et à un prix fixé, une quantité déterminée d'actifs.

FSMA : Autorité des services et marchés financiers

Futures : Un engagement ferme, traité en bourse, d'acheter ou de vendre un indice spécifique à une date future au prix convenu.

G

Gestion discrétionnaire : Gestion d'un investissement qui est confiée à un gestionnaire de patrimoine qui dans un cadre d'investissement défini (prospectus avec actifs d'investissement et stratégie) va définir indépendamment sa stratégie sans permission a priori de l'investisseur.

Gestionnaire d'actifs : Personne morale qui gère et/ou commercialise un fonds d'investissement sous-jacent dans lequel Allianz investit.

H

High Yield : Obligations à haut rendement qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent. Le risque est plus élevé.

Horizon de placement : Terme prévu pour votre investissement.

I

IBIP (produit d'investissement fondé sur

l'assurance, en anglais "*Investment-based insurance product*") : Au sens de la DDA, il s'agit d'un produit d'assurance comportant une durée de vie ou une valeur de rachat qui est totalement ou partiellement exposée, de manière directe ou indirecte, aux fluctuations du marché. Ne constituent pas des IBIPs au sens de la DDA les assurances décès (ex: assurance solde restant dû), les assurances pension du 2ème pilier (ex: assurance groupe et PLCI) ainsi que les assurances pension du 3ème pilier (ex: épargne-pension avec avantage fiscal)

Indicateur de risque / Classe de risque :

Une échelle de risques allant de 1 à 7 pour les fonds.

Indice de référence : L'indice auquel est comparé le rendement d'un fonds.

Indice IFO : Indice qui évalue la confiance des entrepreneurs.

Inflation : Une large augmentation des prix des biens et services.

Investissement durable : Investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Investment Grade : Obligations qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

IPO - Initial Public Offering : Introduction d'une entreprise en bourse.

ISR : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque d'un fonds par rapport à d'autres.

K

KID (en anglais "*Key Information Document*") : Document d'Informations Clés requis dans le cadre de PRIIPs et fourni pour les IBIPs.

KYC (en anglais "*Know your customer*") : Processus visant à recueillir suffisamment d'informations pour identifier et vérifier l'identité d'un client personne physique ou personne morale.

L

Large Cap : Une action de grande capitalisation (par ex. Allianz).

M

MBS - Mortgage-Backed Securities :

Des titres représentatifs de dettes couvertes par des prêts hypothécaires.

Mid Cap : Une action de moyenne capitalisation.

Modèles quantitatifs : Méthodes de calcul permettant d'identifier des tendances du marché sur base des données de marchés disponibles.

Modified duration : Une mesure de la sensibilité d'un instrument financier à taux fixe à une variation des taux d'intérêt.

Moody's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

MOP (en anglais "*Multi-Option Product*") : Produit d'assurance présentant une ou plusieurs options d'investissement sous-jacentes. C'est le cas par exemple du produit Allianz Excellence.

Morningstar : Agence de notation qui évalue les fonds de placement par rapport à des fonds similaires.

Multi-asset : Un investissement dans plusieurs classes d'actifs.

N

Nominal : Le capital de départ emprunté par l'émetteur divisé par le nombre de titres émis.

O

Obligation convertible : Une obligation qui donne à son détenteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une position en actions de la société émettrice ou d'une société déterminée.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OPCVM : Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières.

Option : Acheter une option donne le droit d'acheter ou vendre une certaine quantité d'actifs durant une période déterminée ou au terme à un prix prédéfini.

P

Pays émergents : Pays dont on s'attend à ce qu'ils résorbent leur retard de développement économique.

PCD (en anglais "*Precontractual document*") : Document précontractuel requis dans le cadre de SFDR et fourni uniquement pour les fonds d'investissements classifiés article 8 ou 9 SFDR.

PD (en anglais "*Periodical Document*") : Rapport périodique requis dans le cadre de SFDR pour les fonds classifiés article 8 ou 9 SFDR et contenant des informations en matière de durabilité génériques sur le fonds.

Performance : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée (y compris les dividendes/intérêts distribués).

Période de détention recommandée (en anglais "*Recommended Holding Period*" ou

"*RHP*") : Période pendant laquelle il est conseillé au client de garder son investissement pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de perte.

Piliers de pension :

– **Pension du 2ème pilier :** Pension complémentaire à la pension légale constituée dans le cadre d'une activité professionnelle, que ce soit en tant qu'employé ou indépendant (ex: assurance groupe, pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI), etc).

– **Pension du 3ème pilier :** Pension individuelle donnant droit à un avantage fiscal. Elle est constituée de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme.

– **Pension du 4ème pilier :** Pension individuelle ne donnant pas droit à un avantage fiscal. Elle est composée d'assurances vie avec une composante d'épargne ou d'investissement.

PIN (en anglais, "*Principal Adverse Impact*" ou "*PAI*") : Principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Préférences en matière de durabilité : Cela vise les types de préférences suivants :

- Préférence pour des investissements durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie européenne
- Préférence pour des investissements durables au sens du SFDR
- Souhait de tenir compte des principales incidences négatives (PIN)

PRIIPs : Il s'agit d'un règlement européen imposant certaines obligations de transparence aux initiateurs d'IBIPs, dont la publication du KID et du SID (voir définitions).

Produit Article 6 SFDR : Produit ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et ne poursuivant aucun objectif d'investissement durable.

Produit Article 8 SFDR : Produit qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement

Produit Article 9 SFDR : Produit qui poursuit un objectif d'investissement durable. L'investissement durable est clairement défini et est le point central dans le processus d'investissement.

Produit intérieur brut : Valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays.

Produit monétaire : Investissement qui

investit principalement en espèces et en produits à court terme.

Profils :

- Profil (d'investisseur) défensif : caractérise l'investisseur qui souhaite une grande sécurité, privilégiant les produits à taux d'intérêt garanti, les obligations, les fonds obligataires ou les fonds avec une faible exposition aux actions. Le rendement potentiel sera moins élevé en raison d'une prise de risque limitée.
- Profil (d'investisseur) équilibré : caractérise l'investisseur à la recherche d'un équilibre entre sécurité et risque, prêt à tolérer un niveau de risque moyen afin d'obtenir un rendement potentiel plus élevé que le dirigera vers un mélange équilibré entre obligations et actions.
- Profil (d'investisseur) dynamique : caractérise l'investisseur acceptant un niveau de risque élevé au profit d'un rendement potentiel élevé si les marchés financiers se portent bien, avec une proportion élevée d'actions, de fonds d'actions ou de produits financiers risqués.

Q

Quantitative Easing : Une politique monétaire d'assouplissement qui consiste à racheter de la dette par les banques centrales afin de maintenir les taux d'intérêt bas.

Quartile : Une des 4 parties égales d'une série, à laquelle on rattache une caractéristique particulière.

R

Rating : Appréciation de la solvabilité d'un pays ou d'une entreprise.

Ratio d'endettement : Rapport du capital d'emprunt (les dettes) d'une entreprise et son capital total.

Ratio d'information : Indicateur qui mesure le rapport risk/return du portefeuille comparé à l'indice de référence. Il est négatif si le fonds sous-performe l'indice.

Ratio de Sharpe : Indicateur qui mesure le rendement additionnel délivré par le fonds par rapport au taux sans risque et à la volatilité du taux sans risque.

Ratio de solvabilité : Rapport entre les différentes composantes du bilan de l'entreprise. Le but est d'avoir une vue sur la capacité de la société à respecter ses obligations financières.

Ratio de Treynor : Indicateur qui mesure le rendement additionnel en sus du taux sans risque par unité de risque de marché (Bêta = risque de marché).

Rééquilibrage : Remettre le poids d'un investissement en ligne avec sa pondération cible.

REIT - Real Estate Investment Trust : Société Immobilière Réglementée (SIR).

Return : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée (y compris les dividendes/intérêts distribués).

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Il s'agit d'un règlement européen permettant au client de vérifier les données à caractère personnel le concernant à disposition d'Allianz et/ou de l'intermédiaire d'assurance, et d'en contrôler le traitement.

Risque de crédit : Possibilité que l'assureur ne puisse pas rembourser/faire face à ses engagements.

Risque de défaut : Le risque qu'une entreprise ou un Etat ne parvienne plus à rembourser ses dettes y compris les intérêts.

Risque de marché : Baisse de la valeur des investissements du marché sur lequel le produit est investi.

Risque en matière de durabilité : Tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

S

SFDR - Sustainable Finance Disclosure

Regulation : Il s'agit d'un règlement européen imposant certaines obligations aux organismes financiers (exemple classification des produits/fonds d'investissement durable en catégorie art 6,8,9 SFDR, reporting,...). Vous retrouvez les informations relatives à la classification SFDR du fonds dans le document SFDR disclosure précontractuel.

SID (en anglais, "Specific Information Document") : Document d'Information Spécifique requis dans le cadre de PRIIPs et fourni pour les IBIPs (voir définition).

SIR : Société immobilière réglementée.

Small Cap : Une action de faible capitalisation. Il n'existe pas d'indication standard concernant la capitalisation maximum en dessous de laquelle une action est considérée comme small cap ou mid-cap mais un milliard d'euros

est souvent la référence.

Spread : L'écart entre deux variables telles que les intérêts, les performances, etc. Cela indique parfois la rémunération du risque pris.

Surperformance : La différence positive entre le rendement obtenu et le rendement de l'indice de référence.

Standard & Poor's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

Swap : Un contrat d'échange.

T

Taxonomie de l'UE : Il s'agit d'un outil de classification issu d'un règlement européen dressant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Tracking error : Indicateur qui mesure la performance du fonds par rapport à l'indice de référence. Plus importante la tracking error, plus importante la différence entre la performance et l'indice de référence.

Treasuries : Obligation d'Etat.

U

Upper Tier obligation : Un obligation avec un certain degré de subordination.

V

Valeur Nette d'Inventaire (VNI ; en anglais "Net Asset Value" ou "NAV") : Prix auquel se négocie une part d'un fonds d'investissement, sans tenir compte des frais et/ou de taxes.

Volatilité : Le degré de fluctuation du cours du fonds. Plus élevée est la volatilité, plus élevé est le risque.

W

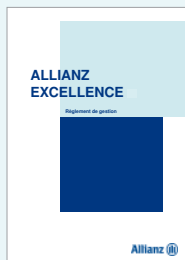
Warrant : Un instrument financier qui donne le droit d'acheter ou de vendre généralement une action à un prix prédéterminé durant une certaine période ou à une certaine date.

Website disclosure (SFDR) : Informations relatives à la durabilité à publier sur le site internet de pour les fonds classifiés article 8 ou 9 SFDR, et ce conformément à SFDR.

Consultez les documents (pré)-contractuels :



Les conditions générales > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Conditions générales



Le règlement de gestion > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Règlements de gestion et participation aux bénéfices



Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles supplémentaires ainsi que le document d'informations spécifiques pour les fonds > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : à choisir > Type de document : Document d'informations clés



Les rapports mensuels > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : Toutes > Chercher : 'Rapport mensuel'



Le document précontractuel en matière de finance durable > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Catégorie : Investissement > Produit : choisir > Type de document : SFDR Document Précontractuel

Vous trouverez les informations en matière d'investissement durable au lien suivant : <https://allianz.be/fr/general/investissement-durable.html>

Cette brochure constitue une information générale. Elle ne remplace en aucun cas le conseil de votre intermédiaire en assurances.

Les **documents d'informations clés et d'informations précontractuelles** ainsi que le **document d'informations spécifiques** pour les fonds qui vous sont conseillés par votre intermédiaire en assurances doivent vous être remis avec cette brochure. Vous y trouverez les informations détaillées sur la durée du produit, les coûts, les frais, les indemnités,...

Les **conditions générales**, le **règlement de gestion**, les **documents précontractuels** dont le SFDR précontractuel disclosure document sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire en assurances ou sur www.allianz.be > Liens directs > Documents. Lisez-les attentivement avant toute souscription et signature d'un contrat.

Allianz est un leader mondial de l'assurance et des services financiers avec 126 millions de clients dans plus de 70 pays et plus de 155.000 employés. Allianz est la marque d'assurance numéro un dans le classement mondial des marques Interbrand Global Brand Rankings 2021 et l'assureur le plus durable dans l'indice de durabilité Dow Jones 2021. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. De l'investissement à l'épargne retraite, de l'assurance auto à l'assurance incendie et de la cyberassurance à l'assurance collective. En Belgique et au Luxembourg, Allianz compte plus de 900.000 clients, plus de 900 employés et un chiffre d'affaires de plus de 1,9 milliard d'euros. Aux Pays-Bas, Allianz sert plus de 1,3 million de clients par le canal du courtage ainsi que par la filiale d'assurance directe Allianz Direct. Allianz occupe aux Pays-Bas près de 1.050 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,9 milliard d'euros. Souhaitez-vous plus d'informations ? Consultez dès lors www.allianz.be.

Allianz ActiveInvest et Allianz Excellence sont des contrats d'assurance de la branche 23 commercialisés en Belgique par Allianz Benelux. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier en branche 23.

Le droit belge est d'application sur chacun des produits d'assurance repris dans la brochure. Cette brochure a été rédigée le 24 juin 2023.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.

Vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux, Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be.

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

Allianz Benelux SA

Blvd du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 214.61.11

www.allianz.be

BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles

IBAN : BE74 3100 1407 6507 – BIC : BBRUBEB